



HAL
open science

La DANA du 29 octobre

Olivier Lecucq

► **To cite this version:**

| Olivier Lecucq. La DANA du 29 octobre. 2024, pp.1-4. hal-04874194

HAL Id: hal-04874194

<https://univ-pau.hal.science/hal-04874194v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La DANA du 29 octobre : tragédie et responsabilités »

La « goutte froide » (DANA pour *Depresión Aislada en Niveles Altos*) qui, en Espagne, s'est abattue sur le territoire de la Communauté autonome valencienne le 29 octobre dernier a entraîné une véritable tragédie en raison des pluies torrentielles qu'elle y a déversées et des violentes inondations qu'elle y a, par suite, provoquées.

Le bilan est terrible. 220 morts et 4 disparus¹. La plupart des victimes sont décédées noyées, en ayant été prises par les flots déchainés des crues qui ont ravagé des villages tout au long du canal de *Poyo*, autrement appelé *el barranco de Chiva*. Dans leur voiture le plus souvent, et on a bien sûr présent à l'esprit les images surréalistes de ces amas de centaines de véhicules agglutinés les uns sur les autres dans les rues ou aux abords de voies de circulation que les médias espagnols, et du monde entier, ont diffusé en boucle. Ce sont des localités entières qui ont été dévastées et les dommages matériels sont évidemment considérables. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi vécu, et vivent encore, dans un complet dénuement, en ayant tout perdu, sans eau et sans électricité pendant de nombreux jours, et avec des montagnes de boue et de gravats à déblayer. Ce récit catastrophiste n'est malheureusement pas exagéré, les populations ont vécu l'horreur d'une nature déchainée à laquelle il a été impossible de résister.

Et bien que la prudence s'impose tant l'affaire est complexe, le sentiment qui prédomine à l'instant d'écrire ces lignes, c'est que les pertes humaines auraient pu être moindre, et sans doute bien moindre, si la population concernée avait pu être alertée efficacement, et surtout à temps, du flot dévastateur qui allait l'emporter. Il apparaît en effet que l'une des causes n'ayant pas permis d'éviter, ou tout au moins de réduire, la circulation des voitures et des piétons sur le territoire qui risquait d'être submergé, tient à ce que l'alerte du Centre des urgences de la Généralité de Valence commandant à la population de rester chez elle et de ne pas se déplacer n'a été lancée qu'à 20h12, c'est-à-dire après que le cours des choses a pris une tournure catastrophique aux alentours de 18h consécutivement aux pluies diluviennes, comme jamais, qui se sont abattues en amont et qui ont conduit à ce que *el barranco de Chiva* ait un débit augmentant brusquement jusqu'à près de 2 millions de litres d'eau par seconde (soit 10 fois le débit de l'Ebre !). Et si on ajoute le fait que les secours ont par la suite mis un temps infini à se mettre efficacement en marche et que la population n'a ainsi souvent pu compter que sur elle-même et sur l'aide spontanée apportée, pelle à la main, par des concitoyens venus d'un peu partout, on comprend aisément, au-delà de la torpeur qui a saisi toute l'Espagne, que la recherche de responsabilités ait rapidement été au centre des débats et de la colère exprimés.

Sans doute le caractère extraordinaire de l'événement météorologique, la DANA du siècle, comme sa soudaineté, concourent à expliquer que les autorités aient mis du temps à prendre la mesure de l'ampleur de ce qui allait arriver et à réagir comme il aurait fallu. Sachant que, face à un phénomène naturel dont l'ampleur n'a jamais été rencontrée et donc expérimentée dans le passé, il peut être difficile de savoir comment en juguler le plus diligemment et efficacement possible les effets. Sachant aussi que les acteurs intervenants en matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles sont multiples et doivent se coordonner pour décider et agir, d'autant plus dans un système autonomiste qui ménage des compétences significatives aux communautés autonomes sans supprimer le champ régalien de la sécurité du territoire au pouvoir central.

¹ Bilan donné par le Centre d'intégration des données le 27 novembre.

Il apparaît en effet que la compétence en matière de sécurité publique est une compétence concurrente entre l'Etat et les communautés autonomes. L'article 149.1.29^e de la Constitution espagnole dispose en effet que l'Etat jouit d'une compétence exclusive pour « la sécurité publique, sans préjudice de la possibilité, pour les Communautés autonomes, de créer des polices sous la forme qu'établiront leurs statuts respectifs, dans le cadre des dispositions d'une loi organique », ce qui a conduit le Tribunal constitutionnel à juger que les communautés autonomes peuvent intervenir dans le domaine, dès lors que cette intervention reste subordonnée aux exigences supérieures de l'intérêt national ([arrêt 133/190 du 19 juillet 1990](#)). Ainsi, selon la jurisprudence et [la loi 17/2015 du 9 juillet 2015 relative au Système de protection civile](#), il revient à l'Etat de coordonner la gestion des services et des moyens mis en œuvre en cas de catastrophes naturelles dépassant les capacités d'une communauté autonome ou affectant un nombre important de citoyens, de même qu'il doit collaborer avec les communautés autonomes et les entités locales en prêtant les moyens humains et matériels disponibles en cas d'urgences n'ayant pas été déclarées d'intérêt national (article 19 de la loi). Et il existe bien sûr de nombreux services relevant de l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques et intervenant au plan national ou local, comme l'Agence météorologique de l'Etat (Aemet) et la Confédération hydrographique du Júcar (CHJ) dont le rôle a justement été central lors de la tragédie du 29 octobre. Du côté de la Communauté autonome valencienne, les compétences en matière de protection civile et de sécurité publique se basent sur l'article 49.3.14^e de la [loi organique 5/1982 du 1^{er} juillet 1982](#) portant Statut d'autonomie de la Communauté valencienne qui a été concrétisé par la [loi 13/2010 du 23 novembre 2010](#) de protection civile et de gestion des urgences de la Communauté valencienne. Et la lecture de ces dispositions atteste qu'à travers les attributions conférées à la *Generalitat*, en particulier celles de son Conseil de protection civile, la Communauté est placée en toute première ligne s'agissant des mesures nécessaires à prendre pour prévenir et réagir lorsqu'on est confronté à un risque d'ordre naturel.

A l'évidence, le dispositif d'alerte et de gestion ainsi mis en place n'a pas été à la hauteur lors des événements du 29 octobre, et ce n'est pas pour rien que la question des responsabilités a surgi dès le lendemain de la tragédie. On l'a dit, à notre sens, la défaillance la plus notable et aux conséquences les plus graves tient à la tardiveté de l'alerte lancée à la population du danger d'être dehors par le Centre des urgences de la Généralité (CCI). Cependant, selon cette dernière ([voir communiqué ici](#)) et son président, Carlos Mazón, la raison de ce retard tient au fait que, pendant les heures où la situation a complètement dégénéré, elle n'aurait pas reçu d'alertes de la Confédération hydrographique de Júcar lui permettant d'agir à temps. De sorte que c'est bien du côté des organes dépendant de l'Etat qu'il faut chercher les causes d'une telle faute. Et c'est le leader du *Partido Popular*, Alberto Núñez Feijóo lui-même, qui a également relayé cette thèse pour défendre Mazón qui est du même bord politique : « Le président de la Généralité a pris les décisions en fonction de l'information en temps réel que lui a donnée la Confédération Hydrographique de Júcar. Et quand il y a une période d'interruption de l'information importante, supérieure à deux heures, cruciales pour prendre des décisions, vous comprendrez qu'il ne me paraît pas juste de tenter de transférer les responsabilités vers ceux qui ont simplement pris les décisions en fonction des informations relevant de la responsabilités d'autres [autorités] ».

Toutefois, sur ce point, les faits rapportés par plusieurs journaux démentent cette version des choses, en ce qu'il est prouvé que les autorités valenciennes ont, durant ce prétendu blackout informatif, reçu 7 alertes lui rendant compte de la situation pluviométrique présentant un grand danger ([voir par exemple El Diario du 14 novembre](#)). Au total, durant la journée du 29 octobre se sont près de 200 avis et alertes qui ont été adressés par la CHJ, à quoi s'ajoute l'alerte rouge de l'Agence de météorologie (Aemet) lancée à 7h36 le matin même et qui a été maintenue toute la journée. Il y a ainsi de quoi, en outre, reprocher à Carlos Mazón d'avoir en quelque sorte disparu de

la circulation à partir de 14h pour un déjeuner avec une journaliste qui a duré des heures sans pouvoir le joindre, le président de la Généralité n'étant réapparu physiquement qu'à 19h30 pour rejoindre le Centre de coordination opérationnelle intégré (Cecopi) réuni pour décider ce que la situation commandait de faire. Et lorsque, le 15 novembre, il a comparu devant le Parlement de la Communauté (*Les Corts valencianes*) pour expliquer la gestion de la DANA, l'on peut s'étonner que, sous couvert du caractère extraordinaire de l'événement qui est une réalité, il ait cependant minimisé sa propre responsabilité.

A sa décharge, il faut avouer que les autorités de l'Etat n'ont sans doute pas été, elles non plus, pleinement à la hauteur de l'événement et qu'elles ont tardé à réagir pour mettre en action les moyens de secours dépendant de l'Etat. La colère, mêlée de désespoir, qui s'est exprimée quand les grands personnages de l'Etat se sont rendus sur les lieux du désastre dans les jours qui ont suivi, qu'il s'agisse par exemple du couple royal ou de Pedro Sánchez, en dit long sur le sentiment d'abandon que les populations concernées ont ressenti. Et la phrase : « S'ils ont besoin de plus de moyens, qu'ils les demandent », prononcée le samedi 2 novembre par le Président du Gouvernement à l'intention des autorités locales, symbolise à elle seule l'impression que le pouvoir central n'a pas tout mis en œuvre pour apporter immédiatement toute l'aide possible aux sinistrés. Comme elle symbolise aussi le jeu politicien qui s'est malheureusement déployé entre des autorités de bords politiques différents soucieux de préserver leurs compétences sans en assumer pleinement les responsabilités.

Pour l'heure, l'essentiel est que tous les efforts portent sur la reconstruction et la réparation de ce qui peut encore l'être, mais un état des responsabilités devra donc aussi être entrepris, notamment pour éviter, autant que faire se peut, les conséquences tragiques d'une DANA qui, à l'avenir, pourrait de nouveau être extraordinaire. **O. L.**